

Les clôtures du vallon de l'Authou

Les clôtures du vallon de l'Authou sont particulièrement intéressantes à étudier car elles constituent un véritable marqueur identitaire de ce site.

Notons tout d'abord que de multiples propriétés bâties sont entourées par des clôtures de grillage vert à mailles losangées doublées par des haies de charmillles ou d'aubépines qui sont des arbustes au feuillage non persistant qui laissent passer la vue. C'est une caractéristique importante du site. Dans le cas de la haie du château, les arbustes n'ont pas été taillés en hauteur depuis plusieurs années ; ce mur vertical trop haut n'est alors plus une haie à hauteur maîtrisée. La taille à moins de deux mètres est en effet à privilégier.

Il arrive aussi que des fils de fer ont été dans le passé directement fixés sur le tronc même des arbres. Au fil du temps apparaissent des blessures importantes avec des boursouflures pour les arbres car les fils de fer ne sont pas « digérés » par les troncs. Heureusement, cette pratique n'est pas fréquente mais suffisamment pour que cela puisse être remarqué. Cette pratique n'est pas à encourager..

Les clôtures qui sont les mieux insérées et les plus « agréables à l'œil » dans le vallon sont celles qui sont constituées de poteaux taillés grossièrement dans des troncs d'arbres sur lesquels sont posés des fils de fer. Les poteaux en bois ne doivent pas être peints car cela viendrait perturber la lecture du site. Il en est de même pour le grillage qui doit être plutôt laissé naturel en teinte grise et non pas vert ou blanc.

Cette typologie simple trouve également un écho dans les clôtures en béton datant des années 1970. Leur présence actuelle ne gêne pas, mais l'usage n'est pas à encourager.



Les poteaux doivent être réalisés en bois. On peut aujourd'hui remarquer certains poteaux de portail qui sont finement sculptés, comme ceux ouvrant sur la prairie entre le moulin et l'église. Pour les portails agricoles, ils peuvent être en métal simple. Quant à ceux des habitations, il est important qu'ils soient en bois fait de lattes verticales ajourées de moins de 1,20m de haut.

Par contre, les autres types de clôtures ou coupe-vues présentent dans le vallon comme les grilles ouvragées, les grilles peintes en couleur, les murs pleins ou toiles ou plaques fibro-ciment, les haies de thuyas ou de lauriers sont à proscrire dans le cadre de nouvelles réalisations.

En effet, le vallon est et doit rester un espace ouvert à la vue. Il n'est donc plus possible de recommander de chercher à se dissimuler par des haies de thuyas par exemple. Aussi, ce type de véritables murs végétaux opaques ne sera plus autorisé.

* pour aller plus loin, voir *Les Essentiels Conseil* – Recommandations le vallon de l'Authou classé par commune

Les clôtures végétales



Les clôtures avec des poteaux en bois ou «en arbres»



Les clôtures en fil de fer



Les clôtures en béton

